

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2022

Nombre de conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nadine MARTIN-FERRÉ, Maire, en session ordinaire.

Date de la Convocation : 6 septembre 2022

Date d’Affichage : 16 septembre 2022

Présents : MARTIN-FERRE Nadine – GIRAUD Marc – CHAMPION Kalyne – GAUTHIER Clarisse – LAMY Anthony – PESCHE Nicole – PIAU Valérie – DESMONTILS Olivier

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : JULLIOT Alexandre – PAILLARD Alain

Non excusé :

Secrétaire : GAUTHIER Clarisse

Délibération n° 20220915_03

EGLISE– DEVIS POUR LA REPARATION MOTEUR DE VOLÉE ET MISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES

L'entreprise GOUGEON a réalisé deux devis pour la réparation du moteur de volée et la mise aux normes électriques de l'église.

Le devis pour le moteur de volée s'élève à **1248 € HT**.

Le devis pour la mise aux normes électriques s'élève à **2343 € HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Abstentions 0,

Votes CONTRE 2,

Votes POUR 8 (dont 2 pouvoirs)

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise GOUGEON.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le 16 septembre 2022,

Le Maire,

Nadine MARTIN-FERRÉ

